

DROITS

pluriels



BULLETIN DU
CENTRE MAROCAIN
POUR LA COOPÉRATION
ET LES DROITS DE L'HOMME

« *Celui qui lutte peut perdre, celui qui renonce à lutter a déjà perdu* » - MAX FRICH

DOMAINE RESERVE ET CONSTITUTION

M. Abbès El Fassi, secrétaire général du parti de l'Istiqlal a soulevé un problème constitutionnel à propos de la notion de « domaine réservé au roi ». Il a déclaré à la revue « Jeune Afrique » que cette notion « **est étrangère au droit constitutionnel marocain** ». M. El Fassi évoque en particulier le fait que les ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Affaires étrangères et des Affaires Islamiques sont considérés comme des « ministères à souveraineté » relevant du fameux « domaine réservé ».

Rappelons que les détenteurs de ces portefeuilles sont directement désignés par le roi sans autre forme de procédure et indépendamment des résultats des élections. C'est également lui qui nomme individuellement tous les ministres, sur proposition du premier ministre.

M. El Fassi souligne qu'aucun article de la constitution ne stipule le droit à un « domaine réservé » et qu'il serait souhaitable que tous les ministères soient gérés sur un même pied d'égalité.

Cela suffit à déclencher les foudres de « Maroc-hebdo », journal quasi-officiel de propagande, surnommé « La voix de son maître ». Dans sa livraison N°320 du 25 avril 1998, il s'attache à confirmer, encore une fois, que la légitimité, la souveraineté et l'essence même du pouvoir sont détenues par le pouvoir absolu, sans partage. La notion de « domaine réservé » n'est qu'une dérivée de cet état de fait. Fallait-il un argument ? Maroc-hebdo le puise dans une citation du roi. S'adressant aux parlementaires lors de la session d'ouverture d'octobre 1978, il avait déclaré :

« Votre action sera jugée par Dieu et par son Prophète sur terre, c'est-à-dire par le Représentant de son Prophète sur terre, qui est le responsable suprême dans ce pays. C'est ainsi que se confirme ce que je vous ai toujours affirmé, que vous soyez pouvoir législatif ou pouvoir exécutif, à savoir que si la séparation des pouvoirs est indispensable, elle ne peut en aucun cas concerner la Responsabilité suprême ».

Mais le prophète s'était-il jamais proclamé « représentant de Dieu sur terre » ? C'était le dernier message de Dieu qui transmettait sa parole sacrée. Mais il était

seul responsable de ses propres paroles, faits et gestes en tant qu'être humain. Ces paroles et gestes étaient parfaitement discutables aussi bien par ses compagnons que par le commun des mortels.

Remarquons également que « **si la séparation des pouvoirs était indispensable** » (ne l'est-elle pas dans une démocratie, même de base ?) elle ne concerne ici que les aspects subalternes de l'exercice du pouvoir. Les vrais pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et de droit divin étant réunis en une seule main, « au niveau suprême »...

Pour justifier le pouvoir absolu, Maroc-hebdo invente pour la circonstance des « **principes d'antériorité et de supériorité** ». L'antériorité selon lui étant acquise à la monarchie par « **l'Histoire** », alors que la supériorité « **procède du même fonds historico-religieux** »... Il en déduit allégrement que :

« En dernière instance, ce n'est pas la constitution qui légitime la monarchie, mais pratiquement l'inverse. Arbitre, mais arbitre-chef, S.M. le Roi ne fait que se conformer et mettre en œuvre toute une philosophie du pouvoir (..) Aucune borne n'est ainsi fixée au domaine d'intervention de S.M. le Roi ».

S'adressant explicitement à M. El Fassi, Maroc-hebdo souligne que : « **Vouloir diluer « le domaine réservé » dans des responsabilités partagées avec les autres organes constitutionnels (Parlement, Gouvernement) c'est proposer une conception autre du pouvoir et de son articulation, une monarchie parlementaire s'apparentant au modèle espagnol de la Constitution du 29 décembre 1978** »...

Sacrilège ! M. El Fassi a fait allusion (peut-être sans le vouloir) à une monarchie parlementaire et démocratique. Maroc-hebdo le rappelle officiellement à l'ordre : au Maroc, il s'agit d'une autre philosophie du pouvoir : celle du pouvoir absolu, « **géré de façon non absolutiste** » au niveau de la façade. Image de marque oblige.

Les citoyens marocains ne connaissent que trop bien cette dure réalité, aussi bien dans leur vie quotidienne que dans la sauvegarde de leur **dignité**. Il est grand temps que l'opinion internationale se saisisse de cette réalité intangible. □

7 à 8 FEMMES MEURENT CHAQUE JOUR A L ACCOUCHEMENT

La mortalité maternelle est un problème de santé majeur au Maroc : 7 à 8 femmes décèdent chaque jour des suites des conditions d'accouchement, alors même que l'OMS a placé la journée mondiale de la santé (7 avril) sous le thème « Maternité sans risques ». La mort en couche due à une simple hémorragie ou une infection est un anachronisme dans notre pays.

En 1995, 63% des accouchements se déroulaient à domicile contre seulement 40% assistés par un professionnel de la santé : un médecin dans 11% des cas et une sage femme ou une infirmière dans 29% des cas.

L'ECART URBAIN / RURAL DANS LA POPULATION FEMININE

Au Maroc, la population féminine représente plus que la moitié de la population totale. Officiellement, elle atteint 13.722.000 femmes (statistiques bien en de-ça de la réalité d'aujourd'hui); 53,6% parmi elles vivent en milieu urbain contre 46,4% en milieu rural.

Le bulletin du mois de mars de la direction de la statistique indique que le taux de scolarisation des jeunes filles en milieu rural ne dépasse pas les 44%. Le taux d'alphabétisation étant de 7,9% contre 48,3% en milieu urbain.

Les femme rurales exercent essentiellement des emplois non rémunérés dans un taux de 66,1%. Les citadines travaillent contre rémunération dans un taux de 91,9%, mais seules 21% parmi elles accèdent à un tel emploi. Le fossé social entre les villes et les campagnes ne cesse de se creuser.

LA CRISE DU LOGEMENT

Dans les villes, un loyer modeste dépasse très souvent le SMIG. Et absorbe généralement plus de la moitié des revenus des ménages.

La demande annuelle est estimée à 80.000 logements, et le cumul du besoin est estimé actuellement à 500.000 logements.

Paradoxalement l'offre existe. Des milliers de logements sont inoccupés,

leurs propriétaires n'arrivant pas à les vendre aux prix escomptés et refusant en même temps de les louer. Les coûts de construction élevés, les taux d'intérêts chers et la rareté des terrains sont à l'origine de l'inadéquation entre l'offre et la demande.

Par ailleurs, la poussée démographique et l'exode rurale accentuent la crise du logement qui devient de plus en plus cruciale.

NIVEAU D'INSTRUCTION ET EMPLOI

Une étude récente du CNJA montre que 51% de la main-d'œuvre marocaine ne possède aucune instruction, les travailleurs possédant un niveau du secondaire ne représentant 16% au niveau global. Ce taux tombe à 3,2% en milieu rural !

Paradoxalement, le chômage augmente avec le niveau d'instruction. Des centaines de milliers de diplômés de l'enseignement supérieur sont toujours à la recherche d'un premier emploi plusieurs années après l'obtention de leur diplôme.

LA PROSPERITE DE L'ONA

L'ONA a été créé en 1919. Ce holding au passé colonial bien connu a débuté ses activités principalement dans les secteurs des mines et du transport sous l'impulsion de la banque Paris-bas.

Marocanisé et récupéré par le pouvoir à son propre profit, il s'impose en tant que grand trust dans l'industrie laitière, les corps gras, le transit maritime, la chimie, la banque, l'assurance et la pêche. Le tentaculaire ONA dirigé par le gendre du roi se déploie aussi dans les secteurs des télécommunications et de la grande distribution sous l'enseigne « Marjane ».

En 1997, le groupe réalisa un résultat net consolidé dépassant le milliard de DH. Pour les années 1998-2000, il table sur un taux de rentabilité interne de 18%.

L'ONA ignore la crise économique qui frappe l'ensemble du pays. Il persévère dans le profit, les gains et la prospérité. C'est le symbole de la main mise « féodalo-capitaliste » du pouvoir sur les richesses principales

du pays, en partenariat avec le capital et les experts étrangers.

LES « GAFFES DEMOCRATIQUES » DU PREMIER MINISTRE

Après chaque consultation électorale, le phénomène de transfuge des députés bas son plein. Elus selon des étiquettes politiques déterminées, plusieurs députés rejoignent d'autres groupes parlementaires selon l'intérêt et l'opportunité du moment.

La chambre des Conseillers nouvellement élue a envisagé dans son règlement intérieur (article 43) de mettre fin à cette pratique opportuniste et antidémocratique.

Paradoxalement, c'est le premier ministre socialiste M. Youssoufi qui s'y opposa ! Sous ses directives, son groupe parlementaire USFP et CDT se prononça contre l'article 43 et pour « la liberté de déplacement » des députés ! Conscient de la fragilité de sa majorité M. Youssoufi escomptait le ralliement de quelques députés moyennant l'attribution de postes administratifs. Finalement, « Le groupe socialiste a été mis en minorité et l'article 43 adopté.

Par ailleurs, la Chambre a réservé, dans son règlement, la journée du mardi pour la séance des questions orales. Mais le président de la chambre se plia après coup aux desiderata du premier ministre pour instaurer cette séance le jeudi. Les Conseillers élevèrent leurs protestations considérant cet arrangement comme une intervention de l'exécutif dans les affaires internes de la chambre des Conseillers. Le mardi a été maintenu et le premier ministre de nouveau désavoué.

Est-il normal qu'un premier ministre socialiste reçoive des leçons élémentaires de démocratie de la part de la droite ?

La démocratie n'est pas seulement une déclaration d'intention, c'est une pratique rigoureuse au quotidien et à tous les niveaux, tant dans le fonds que dans la forme.

Sources : Chiffres et données brutes sont tirés des journaux marocains L'Opinion (quotidien) et La Vie économique (hebdomadaire). □

LE P.A.D.S. CONFIRME SA LIGNE DEMOCRATIQUE

Réuni en session ordinaire le 15 mars 1998, le Comité Central du Parti de l'Avant-garde Démocratique et Socialiste (PADS) a examiné la situation politique nouvelle au Maroc. Le C.C. souligne en particulier que :

● Les réformes constitutionnelles initiées depuis 1992, n'ont fait que consacrer le caractère makhzénien (féodal) du pouvoir. Le consensus entre l'administration et certains partis dits de gauche, de centre et de droite a échoué dans la réalisation d'élections libres et sincères et d'une alternance issue des urnes. Dans le cadre de ce consensus et des conditions juridico-politiques qui l'ont entouré, les élections devaient être fatalement falsifiées.

● Il est clair désormais que le pouvoir n'a pas la volonté de permettre une alternance par les urnes. Il a réussi à imposer sa propre alternance dans des conditions plus défavorables que celles rejetées par l'ex opposition en 1993.

● Il a d'emblée imposé le programme économique et social dans les secteurs essentiels enchaînant le nouveau gouvernement et lui interdisant d'enfreindre les options dominantes ou d'entrer en contradiction avec les intérêts de la classe au pouvoir et ses couches satellites.

● La formation de l'actuel gouvernement est la conclusion d'une manœuvre de la classe au pouvoir afin de contrecarrer la volonté du peuple et ses aspirations à la liberté, la démocratie, une vie digne et un avenir meilleur ; et afin de gérer la crise avec des procédés et des visages nouveaux.

Le Comité Central confirme la volonté du PADS de poursuivre la lutte pour la réalisation de ses objectifs à court et à long terme :

● Elaboration d'une Constitution par une assemblée constituante élue de façon libre et démocratique, permettant au peuple marocain d'exercer pleinement sa souveraineté.

● Dissolution des assemblées truquées et élections transparentes et honnêtes d'assemblées représentatives ayant la compétence de contrôler et de censurer l'exécutif.

● Séparation réelle des pouvoirs et en particulier indépendance et souveraineté de l'appareil judiciaire.

● Réforme de l'administration pour qu'elle soit au service du citoyen et de sa citoyenneté, et lutte contre toute forme de corruption, de favoritisme et de trafic d'influence.

● Elargissement des libertés individuelles et publiques, abrogation des lois les limitant, respect des droits de l'Homme et édification d'un Etat de droit.

● Développement libéré de l'économie marocaine, limitation des disparités sociales et élévation du niveau de vie des couches populaires.

● Politique de planification, de développement des secteurs vitaux, d'encouragement des investissements dans les secteurs productifs et créateurs d'emplois.

● Réforme de l'enseignement pour qu'il soit au service du développement et qu'il se hisse au niveau des évolutions scientifiques et technologiques.

● Développement des secteurs sociaux : santé, logement, culture, loisirs, sports...

Le PADS réitère son appel à toutes les forces vives politiques, sociales et culturelles pour la formation d'un front patriotique de lutte pour la démocratie véritable sur la base d'un programme démocratique.

DROITS HUMAINS

En visite au Maroc au courant du mois d'avril, Mme Robinson, Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a déclaré :

« J'ai maintenant une appréciation positive des efforts déployés par le gouvernement pour traduire en réalités concrètes les normes internationales des droits de l'Homme. »

Si cette appréciation s'arrête aux intentions du gouvernement, plusieurs facteurs et faits concrets montrent que les normes internationales en matière de droits de l'homme, ne constituent pas encore des « réalités concrètes » au Maroc.

Les arriérés des dossiers noirs de plus de 40 ans de répression sont là. La vérité sur les disparus (à leur tête Mehdi Ben Barka) n'est pas toujours connue. Des traces du crime (Le bague de Tazmamert par exemple), ont été effacées mais les criminels, les tortionnaires et leurs commanditaires courent toujours. En toute impunité. Plusieurs familles de disparus n'ont pas été reconnues dans leurs droits. Elles n'ont été ni informées sur les sorts de leurs proches, ni indemnisées, ni régularisées dans leurs situations administratives. Aucun citoyen ne peut se prétendre à l'abri de l'arbitraire d'un enlèvement ou d'une détention illégale dans les multiples centres secrets de détention, en service à ce jour.

Une centaine de détenus politiques croupissent en prison, malgré l'amnistie générale de 1994. Sans autre critère que l'arbitraire.

Les exilés amnistiés sont toujours poursuivis. Aucun texte de loi n'est paru pour organiser juridiquement l'amnistie. Le pouvoir est revenu sur sa parole et tente de transformer l'amnistie générale en une grâce qui ne dit pas son nom. Les poursuites existent potentiellement au niveau de la justice. Les anciens exilés qui rentrent chez eux constatent que leurs noms sont toujours signalés par les ordinateurs de la police des frontières. A chaque passage ils sont retenus, questionnés et subissent toutes sortes de tracasseries et d'intimidations.

La torture est toujours pratiquée pour extorquer des aveux au simple citoyen et plusieurs cas de décès dans les locaux de police sont signalés chaque année... La violation des droits d'expression et d'organisation est au quotidien, à la tête du client... □

DROITS PLURIELS ♦ Bulletin mensuel édité et imprimé par le Centre Marocain pour la Coopération et les Droits de l'Homme ♦ Association loi 1901 ♦ Dépôt légal : 9/01/1998 ♦ N° INSS en cours Prix : 8 FF ♦ Abonnement ordinaire : 100 FF ♦ Abonnement de soutien : 150 FF et plus Président du C.M.C.D.H et directeur de la publication : Abdelghani BOUSTA
Adresse : C.M.C.D.H. - Maison des associations - 37, avenue de la résistance-93100 MONTREUIL-FRANCE

Ben Barka, El Youssefi et « l'alternance »

Dans l'interview qu'il a accordé à « l'Événement du jeudi » (N°701- 9 avril 1998), le premier ministre M. El Youssefi a déclaré à propos de Mehdi Ben Barka :

« S'il m'entendait, il serait heureux. Quand je l'ai vu la dernière fois, en octobre 1965, il était prêt à un compromis avec Sa Majesté. Mehdi aurait été heureux de voir que son parti a réalisé un de ses objectifs : assurer l'alternance. »

Sur le plan du principe, est-il correct de la part de M. Youssefi de ressusciter un martyr pour justifier sa propre position ? Mais combien même on admettrait le principe de faire parler les disparus, M. Youssefi déforme la réalité à son profit ?

LES NEGOCIATIONS DE 1965

En mars 1965, le Maroc (et principalement la ville de Casablanca) a connu un soulèvement populaire d'importance, réprimé dans le sang par le régime. Des centaines de citoyens tombèrent sous les balles et des dizaines d'opposants ont été poursuivis, torturés et jetés en prison. A propos de ces événements, Mehdi Ben Barka écrivait la même année alors qu'il vivait en exil :

« Si lentement l'Etat, l'administration et la politique deviennent le fait d'une minorité de privilégiés... comment s'étonner que le peuple manifeste sa colère contre ces privilèges et ces passe-droits ?

C'est que ce jeu avait tellement dépassé les limites de la décence que le peuple des grandes villes, à Casablanca notamment, est descendu dans la rue, pour mettre en cause le régime et écrire en lettres de sang sa faillite et son incapacité. »

Suite à ces événements, le pouvoir entreprit des « négociations » avec l'Union Nationale des Forces Populaires, principal parti d'opposition fondé par Ben Barka, en vue d'une éventuelle participation au gouvernement. Feu A. Bouabid, principal dirigeant du parti à l'intérieur, mena ces négociations avec le palais. Parallèlement, le palais dépêcha à Ben Barka un messenger pour faire la même offre : participer au gouvernement.

La réponse de Ben Barka fut claire et nette : il était favorable à un compromis historique avantageux pour le peuple marocain et susceptible de lui éviter davantage de sang et de larmes. Mais pour que le compromis ne se transforme pas en compromission, il avait posé deux conditions pour toute participation au pouvoir :

1● Le limogeage du ministre de l'intérieur Oufkir, exécutant de la répression sanglante du mois de mars 1965, de la violation constante des libertés publiques de la torture et des sévices subis par les démocrates.

Ben Barka ne pouvait imaginer un seul instant siéger avec Oufkir dans le même gouvernement.

2● La proclamation au grand jour d'un programme de gouvernement (pour le développement et la démocratie) qui engage le parti devant le peuple et qui serait à la base de toute participation au gouvernement.

Les « négociations » traînant en longueur, le régime entreprit de faire pression sur Ben Barka pour lui arracher la décision. Mais ce dernier est resté intransigeant sur les deux conditions. Cette attitude lui a valu d'être enlevé et assassiné en plein Paris le 29 octobre 1965. Les négociations avec le palais ont été alors interrompues et A. Bouâbid a déclaré à la presse : « Entre nous et le pouvoir, il y a le corps de Mehdi Ben Barka ».

DEUX MARCHES OPPOSEES

M. Youssefi a vécu toutes ces péripéties en tant que membre de la direction du parti. Il sait que les conditions posées par Ben Barka l'ont mené au sacrifice suprême car il a préféré sacrifier sa vie plutôt que ses principes dont il ne pouvait se détourner au profit d'une simple participation au gouvernement.

L'oubli des mêmes conditions (à la conjoncture historique près) a mené M. Youssefi au poste de premier ministre. En effet, il a accepté de siéger dans le même gouvernement aux côtés de l'actuel ministre de l'intérieur, alors que l'opposition faisait de son départ une condition sine qua non de toute alternance. Durant le règne de cet inamovible ministre d'Etat qui trône sur le tentaculaire ministère de l'intérieur depuis plus de 20 ans, des démocrates ont été assassinés, d'autres ont décédé dans des grèves de la faim, plusieurs dizaines ont connu la torture, la prison ou l'exil et des centaines de familles de syndicalistes ont été privées de leur pain quotidien pour simple fait de grève.

Par ailleurs, M. Youssefi a accepté de constituer un gouvernement dit d'alternance sans proclamer devant l'opinion aucun programme, ni avant, ni après les élections. Il a tenu sa décision au secret vis à vis de son propre parti et son Comité Central. Gelant les instances de son parti en tant que premier secrétaire, il n'a accepté de réunir le C.C que pour le mettre devant le fait accompli après sa nomination en tant que premier ministre.

Aussi, les déclarations de M. El Youssefi à « l'Événement du jeudi » à l'égard de son ancien compagnon Ben Barka, sont pour le moins trompeuses. Nous ne pouvions laisser passer de telles déclarations, ni laisser quiconque atteindre la mémoire d'un martyr du peuple marocain.

Encore moins celle de Mehdi Ben Barka. □